



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MOUVEMENT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS DU 2ND DEGRÉ, D'ÉDUCATION ET DES PSYCHOLOGUES

PHASE INTER- ACADÉMIQUE 2026

Le 5 novembre 2025

13h30 : mouvement inter-académique

15h00 : mouvements spécifiques (SPEN-POP)

Sommaire

- **MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE – INTER**

1. EN AMONT DE VOTRE DEMANDE

- a. Présentation des mouvements
INTER - SPEN - POP
- b. Calendrier
- c. Contacts
- d. Points d'attention

2. VŒUX PENDANT LA PÉRIODE DE SAISIE DES VŒUX

- a. Accès à i-prof/SIAM et modification du dossier
- b. Saisie des vœux
- c. Vérification de la saisie
- d. Procédure d'extension
- e. Bonifications

3. APRÈS LA PÉRIODE DE SAISIE DES VŒUX

- a. Téléchargement de la confirmation
- b. Transmission du dossier complet (confirmation et justificatifs)
- c. Affichage des barèmes – contestation -résultats
- d. Autres questions

- **MOUVEMENT SPÉCIFIQUE NATIONAL – SPEN**

- **MOUVEMENT SUR POSTES À PROFIL – POP**

1. EN AMONT DE VOTRE DEMANDE

Les phases du mouvement national à gestion déconcentrée (MNGD)

PHASE INTER ACADÉMIQUE (novembre)

- **Mouvement INTER – ACADÉMIQUE :**
j'obtiens **une académie** en fonction de mon barème
(stagiaires : participation obligatoire)
- **Mouvements spécifiques nationaux – SPEN :**
j'obtiens **un poste spécifique national (SPEN)** après
saisie d'un dossier et des vœux (établissement ou
géographique) dans SIAM.
- **Mouvement sur postes à profil - POP :** j'obtiens **un
poste à profil (POP)** après lecture de la fiche de poste,
envoi de la lettre de motivation au chef d'établissement
et saisie d'un vœu précis (établissement) dans SIAM.

Résultats :
11 mars
2026

PHASE INTRA ACADEMIQUE (mars)

- **Mouvement INTRA-ACADÉMIQUE =>**
j'obtiens un **poste définitif** dans l'académie
obtenue à la phase inter, qu'il soit :
 - en établissement
 - en zone de remplacement (TZR)
 - sur un poste spécifique académique (SPEA)

Résultats :
juin 2026

<https://www.education.gouv.fr/mutation-des-personnels-du-second-degre-siam-phase-interacademique-3218>

Dates 2025-2026	Opérations
mardi 22 octobre 2024 jeudi 9 octobre 2025	Lignes directrices de gestion ministérielles (note pluriannuelle) Note de service MNGD 2026 Arrêté MNGD 2026 (BO N° 39 du 16 octobre 2025)
vendredi 7 novembre 2025	<u>Bulletin académique N° 1064</u> (feuille de route, dates académiques)
du 4 novembre au 26 novembre 2025	Cellule téléphonique Mobilité : 01 55 55 44 45
du mercredi 5 novembre 2025 à 12h au mercredi 26 novembre 2025 à 12h	⚠ Saisie des vœux sur i-prof-SIAM (INTER- SPEN- POP) - Ajout des pièces jointes (CV, LM...) pour les mouvements spécifiques nationaux SPEN (dans i-prof) et POP (par e-mail) .
vendredi 28 novembre 2025	Date limite dépôt de dossier médical.
A partir du jeudi 27 novembre 2025	⚠ <u>Téléchargement de la confirmation dans i-prof .</u> - ajout des <u>pièces justificatives</u> pour le mouvement INTER.
du jeudi 27 novembre 2025 au vendredi 5 décembre 2025	⚠ Date limite de <u>retour de la confirmation + pièces justificatives via Colibris.</u>
du jeudi 15 janvier 2026 à 12h00 au vendredi 30 janvier 2026 à 12h00	Affichage des barèmes et des vœux sur i-prof / SIAM: ⚠ période de contestation des barèmes via Colibris
vendredi 30 janvier 2026	Barème <u>définitif</u> à consulter sur i-prof-SIAM
mercredi 11 mars 2026	Résultats de la phase inter-académique sur i-prof-SIAM

Dispositif d'accueil et d'information

RENTRÉE 2026

**Mobilité des personnels enseignants
du 2^d degré**

Du 4 au 26 novembre 2025 de 9h30 à 17h, (jours ouvrés)
et le 26 novembre avec une fermeture à midi (heure de Paris)
des conseillers **vous informent et vous accompagnent**

01 55 55 44 45
(du lundi au vendredi de 9h30 à 17h - heure de Paris)

ÉDUCATION NATIONALE
Des femmes et
des hommes qui
changent la vie
pour toute la vie

Ce service, spécialement dédié à la phase inter-académique du mouvement national à gestion déconcentrée, pourra apporter aux candidats une aide individualisée dès la conception de leur projet de mobilité et jusqu'à la communication du résultat de leur demande.

Téléphone : **01 55 55 44 45**

Pendant la période de saisie et à compter du 27 novembre :

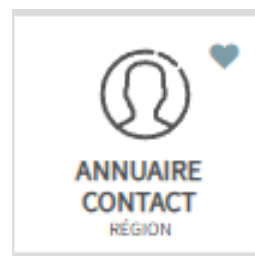
► La cellule mouvement du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille :

téléphone **04 42 91 70 70** ou par courriel à l'adresse suivante : mvt2026@ac-aix-marseille.fr

► **Le gestionnaire DIPE de votre discipline**, chargé(e) du traitement de votre dossier : les jours ouvrés, de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16h45 :

ACCES A L'ANNUAIRE DE LA DIPE:

- Utilisez l'appareil photo de votre smartphone pour scanner le QR code ci-contre ;
- Téléchargez l'annuaire depuis le site académique:
<https://www.ac-aix-marseille.fr/media/16616/download>
- Ou consultez l'annuaire via Estérel :



Points d'attention

- Consultez impérativement** le site académique d'Aix-Marseille dédié à la **phase interacadémique** : (liens vers les documents ministériels et académiques, site ministériel, comparateur de mobilité, annuaire, calendrier...)
- Téléchargez depuis le site académique les notes de service publiées au Bulletin Officiel : Lignes directrices de gestion, note de service 2nd degré, arrêté. **△ (n-1 = 2025 n = 2026)**
- Consultez également le **bulletin académique du 7 novembre 2025**. Le BA constitue une feuille de route : étapes, extrait du calendrier, contacts, site académique. Attention : seul le bulletin officiel fait foi.

- I-PROF** : Activez votre **messagerie académique**: l'**identifiant** (différent du mail) et **mot de passe** de votre **boîte mail académique** vous permettront de consulter votre dossier et de formuler votre demande.
- Vérifiez votre connexion à la plateforme i-prof** : connaître identifiants et mot de passe.
- Renseignez votre **e-mail personnel** dès la première connexion pour être prévenu des messages i-prof.

- SIAM**: **Vérifiez votre situation administrative et familiale** connue de l'administration **avant de saisir vos vœux** : elle sera prise en compte pour le calcul de votre barème.
- Comparateur de mobilité** : **Calculez les bonifications** auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre situation et éditez la liste des pièces justificatives.
- Préparez en amont les pièces justificatives** afférentes à chaque bonification demandée (cf. BO)

2. PENDANT LA PÉRIODE DE SAISIE DES VŒUX

■ Connexion à i-prof :

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/>

(Identifiant et mot de passe de votre messagerie)

Accès Estérel / Ressources humaines / I-Prof enseignant

sur votre plateforme intranet académique

ABLISSEMENT INTERNET

SÉLECTIONNER UN DOMAINE

IDE

rsion de mercredi 6 : 14h à 15h. indisponible de.

FAVORIS

TOUTE APPLIC

I-Prof - Votre assistant Carrière

Quitter

Aide

Votre Courrier

Contactez votre correspondant de gestion, lisez les messages qu'il vous a adressés...

Votre Dossier

Consultez votre dossier administratif, signalez vos changements de situation...

Vos Perspectives

Informez-vous sur vos perspectives de carrière...

Votre CV

Complétez votre curriculum vitae : précisez vos diplômes, vos expériences professionnelles ou personnelles, vos travaux de recherches, vos publications...

Les Services

Utilisez les services applicatifs internet : SIAP pour vos demandes de promotion, **SIAM pour vos demandes de mutation**, SIAC pour vous inscrire à des concours...

Les Guides

Informez-vous sur les procédures de gestion qui vous concernent...

Assistant Carrière enseignant du public
ENSEIGNANT-CARRIÈRE

IPROF ENSEIGNANT-CARRIÈRE

IPROF GESTION

© I-Prof V4

Vous disposez d'une adresse de messagerie académique qui est systématiquement notifiée en cas de réception d'un message sur votre I-Prof, toutefois vous pouvez ajouter une adresse de messagerie personnelle qui sera alors également notifiée :

1

@ gmail.com Valider

▪ Saisie de votre demande de mobilité sur I-Prof-SIAM

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/>

(Identifiant et mot de passe de votre messagerie)

Accès Estérel / Ressources humaines / I-Prof enseignant

Saisie des vœux : du 5 novembre 2025 à 12h au 26 novembre 2025 à 12h

I-Prof - Votre assistant Carrière

professeur certifié espagnol

Quitter Aide

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

- 2 Utilisez **SIAM** pour déposer votre demande de mutation inter-académique et/ou intra-académique et suivre votre demand (personnels enseignants, d'éducation et psychologue du second degré).
- 1 Vos perspectives
- Le service des demandes de promotion de corps n'est pas encore ouvert

⚠ SIAM est un module indépendant d'iprof

■ CHOIX DU MOUVEMENT I-PROF / SIAM

Choix mouvements INTER ET SPECIFIQUES NATIONAUX

The screenshot shows the I-Prof/SIAM web application interface. At the top, there is a header with 'I-Prof' and user information: 'CEL professeur agrégé mathématiques'. A 'Retour' button is visible. Below the header, a navigation menu on the left includes 'Présentation générale du service', '3 Mouvement inter-académique', and 'Mouvement intra-académique'. The main content area displays 'SIAM - 2ND Degré' and 'C34.500.1.0'. A 'Note de service' button is on the right. Below the main content, there is a map of Aix-Marseille and the text 'Bienvenue sur le site de l'académie de AIX-MARSEILLE'. Two links are visible: 'Mouvement général inter-académique' and 'Mouvements spécifiques nationaux (SPEN) et mouvement sur postes à profil (POP)'. A text block at the bottom provides information about compatibility and a mobility comparator tool.

Choix du mouvement INTER

Choix du mouvement SPEN - POP

Retour à i-prof

Site ministériel

Comparateur de mobilité

- L'application de saisie des vœux "SIAM 2nd degré" n'est pas compatible avec Internet Explorer
- Cette plateforme est réservée à la mobilité des enseignants, CPE, PSYEN du 2nd degré public

Avez-vous testé le comparateur de mobilité [ICI](#) ? Cet outil est à votre disposition pour vous aider à faire les bons choix dans votre projet de mobilité.

■ Consultation du planning et modification du dossier



Pour chaque mouvement : INTER / SPEN : DDF –CPGE, BTS... / POP :



A compter du 6 novembre 2024

- Consultez la note de service relative aux opérations de mutation

Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

- Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire

Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00

- Saisissez ou modifiez votre demande de mutation pour le mouvement général

Du 28 novembre 2024 à 08h00 au 6 décembre 2024 à 12h00

- Éditez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général

Du 28 novembre 2024 à 08h00 au 6 décembre 2024 à 23h59

- Déposez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général

A partir du 16 janvier 2025

- Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement interacadémique

Le 12 mars 2025

- Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation
Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable, une confirmation de ce résultat vous sera adressée par SMS

A compter du 6 novembre 2024

- Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone

J'atteste avoir lu la note de service et les lignes directrices de gestion. Enregistrer
Vous devez cocher la case et enregistrer que vous avez lu la NDS et les LDG avant de pouvoir faire votre demande

Vous avez attesté avoir lu la note de service et les lignes directrices de gestion le 28/11/2024
Pour pouvoir saisir votre demande de mutation, vous devez consulter entièrement votre dossier et le valider.



Téléphone portable

France

▪ **Modification du dossier**

SIAM - 2ND Degré Mouvement général inter-académique Note de service Retour
16.100.0.0
Modification de votre dossier

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.** ⚠

Attention ! Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
Vous êtes	PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE en ESPAGNOL	?
Vous habitez		?
Vous êtes affecté(e) au	RECTORAT ACADEMIE DE	?
L'adresse de confirmation est	RECTORAT ACADEMIE DE	?
Votre ancienneté est de	0 an dans ce poste	?
Votre échelon est le	2 ème	?

⚠ Consulter l'aide:

Modifier

J'atteste avoir consulté ma situation administrative.

Enregistrer

▪ **Modification du dossier : situation administrative**

SIAM - 2ND Degré v. 100.0.0	Mouvement général inter-académique	Note de service	Retour
Modification de votre dossier			

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

Attention ! Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.



Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
<p>Nombre d'années d'ancienneté dans votre poste</p> <p>Votre échelon (entre 1 et 11)</p> <p>L'envoi de votre confirmation de demande se fait dans votre établissement d'affectation. Dans le cas où cet envoi ne pourrait se réaliser, mettez à jour, si nécessaire, votre adresse personnelle.</p>	<p>Mise à jour de vos coordonnées</p> <p>RECTORAT ACADEMIE D...</p> <p>Code postal</p> <p>Ville</p>	<p>0 an(s) △ En tant que titulaire</p> <p>2 e Échelon au 01/09/25 (n-1) (classement initial ou reclassement) ou au 31/08/25 (n-1) (promotion)</p> <p>VALIDER</p> <p>Annuler</p>

▪ **Modification du dossier : situation individuelle**

SIAM - 2ND Degré 16.100.0.0	Mouvement général inter-académique	Note de service	Retour
Modification de votre dossier			

SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

Attention ! Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devrez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des vœux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
<p>Vous bénéficiez</p> <p>▲ 10 points sur vœu 1 ; une seule fois au cours d'une période de 3 ans. (inter=>intra)</p> <p>▲ Bonifications ex-contractuel : 150 à 180 points d'après la situation déclarée dans SIAL pour l'année de stage;</p> <p>- Si elle ne figure pas dans SIAM, corriger dans la confirmation.</p> <p>- Fournir un état de services.</p>	<p>si vous le demandez, d'une bonification "stagiaire non ex contractuel".</p> <p>Vous devez la demander si vous voulez en bénéficier cette année. Pensez à modifier votre dossier.</p> <p>N.B. : Pour les fonctionnaires stagiaires ex enseignants contractuels de l'EN, ex CPE contractuels, ex COP ou PSY contractuels, ex MA garantis d'emploi, ex AED, ex AESH ou ex EAP, ex cont. CFA, une bonification est mise en place en fonction du classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Jusqu'au 3^e échelon 150 points ▪ Au 4^e échelon 165 points ▪ A partir du 5^e échelon 180 points <p>▲ BONIFICATIONS NON CUMULABLES</p>	<p></p> <p>Vous voulez-vous bénéficier cette année de la bonification "Stagiaire non ex contractuel" ?</p> <p><input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non</p>
		<p>Modifier</p>



J'atteste avoir consulté ma situation individuelle.



Enregistrer

▪ **Modification du dossier : situation familiale**

SIAM - 2ND Degré Mouvement général inter-académique Note de service Retour
26.100.0.0
 Visualisation de votre dossier





SIAM vous permet de vérifier les informations contenues dans les bases de gestion (concernant votre situation administrative ou familiale) qui vont donner lieu à des bonifications pour le mouvement. Dans certains cas, vous pourrez les modifier directement sur SIAM afin de pouvoir estimer votre barème en fonction des données corrigées. **Il vous est conseillé de vérifier chaque onglet.**

Attention ! Vous pourrez reporter une éventuelle correction sur la demande de confirmation que vous devez vous-même télécharger depuis SIAM à l'issue de la période de saisie des voeux avant de la signer, d'y ajouter les pièces justificatives nécessaires et de communiquer l'ensemble à votre chef d'établissement qui transmettra votre dossier à votre rectorat.

Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
<p> Vous avez</p> <p>Vous avez demandé</p>	<p>1 enfant</p> <p>Vous n'avez pas formulé de demande à caractère familial.</p> <p> Cliquez sur modifier pour faire une demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ de rapprochement de conjoint, ▶ d'autorité parentale conjointe, ▶ de mutation simultanée. 	<p></p> <p>⚠ Bonifications non cumulables</p> <p>- Demande en fonction de votre situation</p> <p>- Pièces justificatives à joindre à votre confirmation</p> <p style="text-align: right;">1 Modifier</p>

2 J'atteste avoir consulté ma situation familiale. Enregistrer

▪ **Choix de la bonification situation familiale et du département déclencheur**

Situation administrative	Situations individuelles	Situation familiale
<input checked="" type="checkbox"/> Rapprochement de conjoints  <ul style="list-style-type: none"> ▶ Département du conjoint <input type="text" value="BOUCHES-DU-RHONE"/> ▶ Durée de séparation <input type="text" value="0 an"/> 		<p>⚠ Pour déclencher la bonification, l'académie demandée en 1^{er} vœu doit correspondre au département choisi. Dans cet exemple : Aix-Marseille : <u>vœu déclencheur</u>.</p> <p>⚠ 150,2 points sur 1^{er} vœu + académies limitrophes</p> <p>DPT : résidence professionnelle du conjoint, ou privée si compatible avec la résidence professionnelle. Calcul des années de séparation sur la même base. PJ à produire !</p> <p>⚠ La bonification choisie s'appliquera sur le mouvement intra académique sans possibilité de modification.</p>
<input type="checkbox"/> Autorité parentale conjointe  <ul style="list-style-type: none"> ▶ Département de l'autre parent <input type="text" value="Sélectionner un département"/> ▶ Durée de séparation <input type="text" value="0 an"/> 		
<input type="checkbox"/> Mutation simultanée entre agents conjoints  <ul style="list-style-type: none"> ▶ Numen du conjoint <input type="text"/> _grades autorisés ▶ Département sollicité <input type="text" value="Sélectionner un département"/> 		
<input type="checkbox"/> Mutation simultanée entre agents non conjoints <ul style="list-style-type: none"> ▶ Numen de l'autre agent <input type="text"/> grades autorisés <p><u>Attention</u> : Ce type de demande n'est pas bonifié mais vous donne l'assurance de ne pas être muté l'un sans l'autre.</p>		
<p>▶ Nombre d'enfants  <input type="text" value="1"/></p>		

▪ Saisie des vœux après la vérification du dossier

I-Prof ● ● ● ●

SIAM - 2ND Degré Mouvement général inter-académique

34.500.0.3

Planning

A compter du 6 novembre 2024
➤ [Consultez la note de service relative aux opérations de mutation](#)

Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00
➤ Vérifiez et modifiez votre dossier si nécessaire

Du 6 novembre 2024 à 12h00 au 27 novembre 2024 à 12h00
➤ Saisissez ou modifiez votre demande de mutation pour le mouvement général

Du 28 novembre 2024 à 08h00 au 6 décembre 2024 à 12h00
➤ Éditez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général

Du 28 novembre 2024 à 08h00 au 6 décembre 2024 à 23h59
➤ Déposez votre confirmation de demande de mutation pour le mouvement général

A partir du 16 janvier 2025
➤ Consultez votre barème retenu pour le projet de mouvement interacadémique

Le 12 mars 2025
➤ Consultez le résultat définitif de votre demande de mutation
Si vous avez indiqué un numéro de téléphone portable, une confirmation de ce résultat vous sera adressée par SMS

A compter du 6 novembre 2024
➤ Saisissez ou modifiez vos numéros de téléphone

▪ Retour à SIAM pour saisie de la demande de mutation

SIAM - 2ND Degré 15.100.0.0 Mouvement général inter-académique

Saisie et modification de votre demande de mutation

Date d'enregistrement	Mouvement	Nombre de vœux	Vœux
	Mouvement général inter académique ESPAGNOL	0	Visualiser Modifier

Votre demande est enregistrée.

Vous pouvez la modifier ou l'annuler tant que la campagne de saisie des vœux est ouverte.

Pour supprimer une demande, cliquez sur l'icône (🗑️) correspondante.

Pour saisir votre académie d'inscription au concours, cliquez sur **Saisir votre académie d'inscription au concours**

Vous pouvez, si vous le souhaitez, éditer un récapitulatif de votre demande :

Editer un récapitulatif

SIAM - 2ND Degré 15.100.0.0 Mouvement général inter-académique

Saisie de l'académie d'inscription au concours

Sélectionnez votre académie d'inscription au concours :

- Choisir une academie
- AIX-MARSEILLE**
- AMIENS
- BESANCON
- BORDEAUX
- CAEN

- Ajout d'un ou plusieurs vœux

Choisissez votre mouvement

mouvements

Mouvement général inter académique ← Choix du mouvement

SIAM - 2ND Degré v6.0.0 Mouvement général inter-académique Imprimer Guide Retour

Saisie et modification de votre demande de mutation inter

Choisir l'académie...

Choix de l'académie

▪ Ajout d'autres voeux

Le choix de l'académie sur la carte de France génère un vœu pour le mouvement INTER

Liste de vos voeux

N°	Code ou N°	Libellé
1	04	BORDEAUX

Ajouter un vœu

Pour déplacer un vœu vers le haut ou vers le bas, cliquez sur l'icône (▲ ou ▼) correspondant au vœu à déplacer.
Pour supprimer un vœu, cliquez sur l'icône (🗑) correspondant.

Retour aux demandes

Pour ajouter un autre vœu

Pour supprimer un vœu

▪ Modifier la demande , éditer un récapitulatif

Liste récapitulative avec la demande pour le mouvement INTER

SIAM - 2ND Degré v1.4.0 Mouvement général inter-académique Déconnexion Guide Retour

Saisie et modification de votre demande de mutation

Date d'enregistrement	Mouvement	Nombre de vœux	Vœux	
	Mouvement général inter académique ESPAGNOL	6	Visualiser Modifier	🗑️

➔

Votre demande est enregistrée.

Vous pouvez la modifier ou l'annuler tant que la campagne de saisie des vœux est ouverte.

Pour supprimer la demande, cliquez sur l'icône (🗑️) correspondant.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, éditer un récapitulatif de votre demande :

➔

Editer un récapitulatif

Pour revoir le détail des vœux et les modifier éventuellement

Cliquez sur le bouton « Editer un récapitulatif »

Pour supprimer une demande

- Consulter le récapitulatif (à ne pas confondre avec la confirmation)

Demande de mutation au Mouvement général inter-académique
CECI EST UN RECAPITULATIF DE VOTRE SAISIE EN DATE DU [REDACTED]
Il est fourni à titre indicatif.

Votre dossier

Vous êtes [REDACTED], PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE en
ESPAGNOL
Vous habitez [REDACTED]
Vous êtes affecté(e) au RECTORAT ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE à AIX EN PROVENCE
Votre ancienneté est de 0 an
Votre échelon est le 1 er

Votre situation familiale

Vous avez 2 enfants

Vous n'avez pas formulé de demande à caractère familial.

Votre demande du [REDACTED] au Mouvement général inter académique en ESPAGNOL

N°	Code ou n°	Libellé	Barème
1	02	AIX-MARSEILLE	14,10
2	11	MONTPELLIER	14,00
3	08	GRENOBLE	14,00
4	23	NICE	14,00
5	10	LYON	14,00
6	16	TOULOUSE	14,00

- Consulter le récapitulatif (page 2 : détail des vœux et des bonifications)

Demande sans bonifications (situation familiale non renseignée):

<u>Détail du barème du voeu de rang 1</u>	<u>14,10 pts</u>
Ancienneté de service Candidat	14,00 pts
Bonif. stag. 0.1 aca de stage	0,10 pts

Demande avec bonifications (situation familiale renseignée: rapprochement de conjoint, stagiaire):

<u>Détail du barème du voeu de rang 1</u>	<u>174,30 pts</u>
Ancienneté de service Candidat	14,00 pts
Rapprochement de conjoint	150,20 pts
Bonif. stag. 0.1 aca de stage	0,10 pts
Stagiaire non ex contractuel	10,00 pts

Les autres bonifications sont détaillées pour chaque vœu (années de séparation, limitrophie...) Liste non exhaustive!

<u>Détail du barème du voeu de rang 1</u>	<u>424,20 pts</u>
Ancienneté de poste	20,00 pts
Ancienneté de service Candidat	14,00 pts
Rapprochement de conjoint	150,20 pts
Années de séparation	190,00 pts
Années séparation dpt non limitrophes	50,00 pts



164,2
14
14
14
14
14

Aix-Marseille	
Nice	164,2
Montpellier	164,2
Grenoble	164,2
Lyon	164,2
Dijon	
Paris	
Créteil	
Versailles	
Toulouse	
Clermont-Ferrand	
Bordeaux	
Besançon	
Nancy-Metz	
Strasbourg	
Reims	
Poitiers	
Orléans-Tours	
Limoges	
Amiens	
Lille	
Rouen	
Nantes	
Caen	
Rennes	

Procédure d'extension : exemple

- Un stagiaire (participant obligatoire) formule uniquement 1 ou 2 vœux.
- Son barème ne lui permet pas d'obtenir satisfaction;
- La procédure d'extension est alors appliquée:
 - Affectation à partir du **premier vœu formulé** par l'intéressé, selon la table de l'annexe 1
 - **avec le barème le moins élevé attaché à l'un des vœux.**
 - le barème d'extension **ne comporte aucune bonification attachée à un vœu spécifique (bonif stagiaires..)**
 - Ce barème conserve néanmoins les points liés à :
 - **l'échelon**, à **l'ancienneté de poste**, et le cas échéant:
 - la demande au titre du **handicap de 100 points (RQTH)**
 - **rapprochement de conjoints (RC), l'autorité parentale conjointe (APC)**
 - l'exercice en **établissement prioritaire (REP, REP+, Pol Ville)**

Exemple:

Candidat A:

Vœu 1 : **Aix-Marseille : 164 points.**
(14 pts + 150 pts d'ex-contractuel)
Barème d'extension :
14 points

• Candidat B: vœu unique

Vœu 1 : **Aix-Marseille : 164,2 points**
(14 pts + 150,2 pts de RC)
Barème d'extension :
164,2 points

Candidat B : plusieurs vœux :

Vœu 1 : Aix-Marseille : **164,2 points**
Vœu 2 : Lyon : **14 pts**
Barème d'extension :
14 pts

(barème le moins élevé attaché à un vœu).

**⚠ POUR EVITER L'EXTENSION,
FORMULEZ UN NOMBRE SUFFISANT DE VŒUX**

LES BONIFICATIONS (éléments du barème)

- L'examen des demandes s'appuie sur un barème permettant un classement équitable des candidatures.
- Les éléments du barème traduisent la situation professionnelle, familiale et personnelle des participants.

Situation professionnelle

Ancienneté de service (échelon)

- Echelon au 01/09/2025 (Classement initial ou reclassement)
- Echelon au 31/08/2025 (promotion à l'intérieur d'un grade de titulaire: ex: 3^e au 4^e)
Forfait **14 - 56 - 63 - 77 pts** en fonction du corps/grade **+ 7 pts** par échelon

Ancienneté de poste (affectation définitive)

- Pour les stagiaires: uniquement si ex-titulaires (certifié ex-PLP...) **20 pts** forfaitaire
- Pour les titulaires : **Nb années x 20 pts, + 50 pts** par tranche de 4 ans.

Situation professionnelle : stagiaires

Stagiaires lauréats de concours

0,1 point sur le vœu correspondant à l'académie de stage (automatique) ;

0,1 point sur le vœu correspondant à l'académie d'inscription au concours (sur demande) ;

- non cumulables sur le même vœu.
- cumulable avec:

Stagiaires ni ex-fonctionnaires, ni ex-contractuels

- Si cette bonification est accordée à l'inter, elle est maintenue à l'intra si le barème le prévoit ;
- sur le **1^{er} vœu, sur demande**, pour une seule année au cours d'une période de 3 ans ;
10 pts sur le 1^{er} vœu.

Stagiaires ex-contractuels

- ex-contractuels enseignants de l'enseignement public du 1er ou du 2nd degré de l'EN, - ex-CPE contractuels et ex-PSYEN contractuels, - ex-MA garantis d'emploi, - ex-AED et ex-AESH - ex contractuels CFA public :
- Si 1 an équivalent temps plein de services au cours des 2 dernières années.
- ex emplois d'avenir professeur (EAP) : 2 ans de services ;
- Bonification attribuée en fonction de leur classement au 01/09/2025 :
 - jusqu'au 3^{ème} échelon : 150 pts sur tous les voeux
 - classé au 4^{ème} échelon : 165 pts sur tous les voeux
 - classé au 5^{ème} échelon : 180 pts sur tous les voeux

Situation professionnelle

Stagiaires précédemment titulaires d'un corps autre que ceux des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'Education nationale

- Non cumulable avec les autres bonifications stagiaires
- 1000 points sur l'académie correspondant à l'ancienne affectation avant la réussite au concours

Affectation en éducation prioritaire (titulaires)

- Après 5 ans d'exercice: en REP (200 points) ou en REP+ et politique de la ville (400 points)

Affectation en établissement en contrat local d'accompagnement (CLA)

- Après 3 ans d'exercice continu en CLA (120 points)

Situation familiale

1. Rapprochement de conjoint : (RC) : (situation établie au 31/08/2025)

- Le 1^{er} vœu correspond à la résidence professionnelle du conjoint (ou à la résidence privée si elle est compatible avec la résidence professionnelle) ;
- Mon /ma conjoint(e) exerce une activité professionnelle ;
- Pas de RC vers un stagiaire sauf s'il est assuré d'être maintenu dans l'académie d'exercice à l'issue du stage ;
- Je joins les pièces justificatives
150,2 pts sur le 1^{er} vœu (vœu déclencheur) et les académies limitrophes.

+ prise en compte des enfants à charge (sous conditions)

- Uniquement dans le cadre d'une demande de bonification familiale
- L'enfant doit être déclaré sur le foyer fiscal de l'agent et avoir moins de 18 ans au 31 août 2026.
100 pts par enfant à charge: qui réside habituellement au domicile d'un des deux parents et que celui-ci assure financièrement son entretien sans qu'il soit nécessaire de justifier d'un lien de parenté.
- L'enfant en situation de handicap est considéré comme à charge s'il est hors d'état de subvenir à ses besoins en raison de son invalidité, quel que soit son âge

+ prise en compte des années de séparation (cf. infra)

de 95 à 600 pts

+ points de non limitrophie en cas de séparation (cf. infra)

de 50 à 100 pts

Situation familiale

2. Autorité parentale conjointe: (APC) : (situation établie au 31/08/2025)

- Garde alternée, garde partagée, droit de visite ;
- Même niveau de bonification que le rapprochement de conjoint ;
- Objectif : faciliter le regroupement de la cellule familiale autour de l'enfant
- Le 1^{er} vœu correspond à la résidence professionnelle de l'autre parent ;
(ou à la résidence privée si compatible avec la résidence professionnelle) ;
- L'autre parent exerce une activité professionnelle ;
- Je joins les pièces justificatives

250,2 pts sur le 1^{er} vœu et les académies limitrophes,
(correspond à 150,2 pts + 100 pts pour le 1^{er} enfant)

+ prise en compte des enfants à charge (sous conditions)

100 pts par enfant supplémentaire de moins de 18 ans au 31 août 2025

+ prise en compte des années de séparation (cf. infra)

de 95 à 600 pts

+ points de non limitrophie en cas de séparation (cf. infra)

de 50 à 100 pts

Situation familiale : années de séparation professionnelle

Stagiaires :

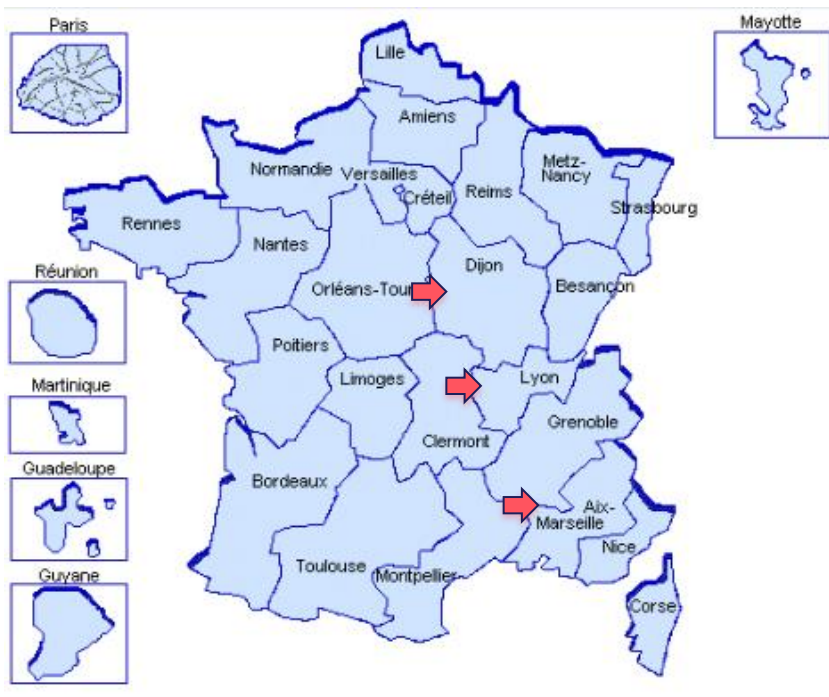
- Exercice de l'activité professionnelle du conjoint (non stagiaire) dans un département distinct ;
- En cas de renouvellement ou de prolongation de stage, les années de stage sont comptabilisées pour une seule année ;
- Si demande portant sur la résidence privée, calcul des points liés à la « séparation » à partir de la résidence privée ;
190 pts de séparation au titre de l'année de stage.

Titulaires :

▶ TITULAIRES EN ACTIVITÉ	ANNEES	1	2	3	4 et +	(la situation de séparation doit couvrir au moins une période de 6 mois pour l'année considérée)
	POINTS	190 pts	325 pts	475 pts	600 pts	
▶ TITULAIRES EN CONGÉ PARENTAL /DISPONIBILITÉ POUR SUIVRE CONJOINT	ANNEES	1	2	3	4 et +	(la séparation doit couvrir l'intégralité de l'année étudiée) <i>NB: Cas de périodes d'activité + disponibilité, voir tableau ci-dess</i>
	POINTS	95 pts	190 pts	285 pts	325 pts	

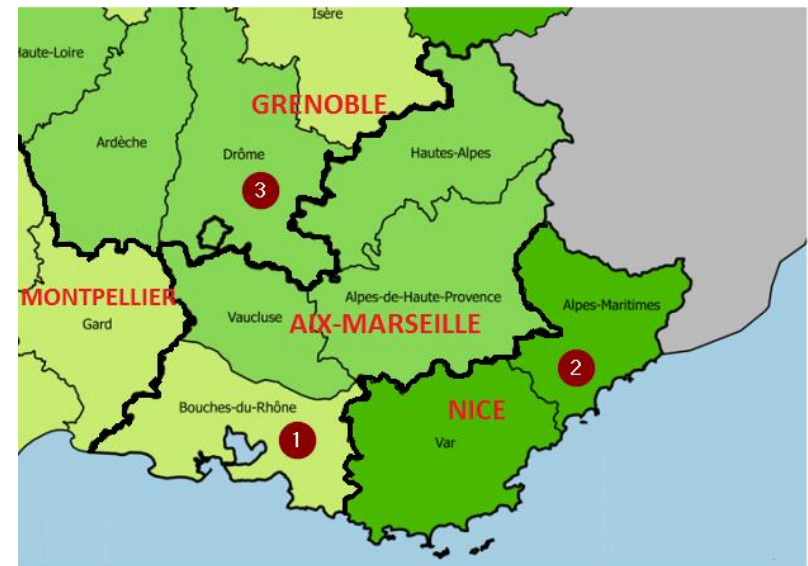
Situation familiale : non limitrophie

Séparation effective entre 2 académies non limitrophes :



100 pts supplémentaires

Séparation effective entre 2 départements non limitrophes relevant d'académies limitrophes : (Nice, Grenoble, Montpellier, Corse) :



50 pts supplémentaires

Mutation simultanée :

3. Mutation simultanée entre conjoints

- Personnels souhaitant l'affectation dans la même académie que le conjoint participant au même mouvement inter-académique des personnels enseignant du 2nd degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.
 - entre 2 agents titulaires
 - entre 2 agents stagiaires
 - entre 1 titulaire et 1 stagiaire ex-titulaire enseignant, d'éducation ou PsyEN
- Formulation de vœux identiques dans le même ordre ;
- Pour que la mutation simultanée se réalise, les 2 agents doivent avoir un barème suffisant pour rentrer dans l'académie souhaitée (le barème le plus bas définit l'entrée) ;
- Choix de bonification entre RC et MUT SIM s'applique également à l'intra.

80 pts sur le 1^{er} vœu et les académies limitrophes. (PJ à joindre)

Mutation simultanée non bonifiée entre non conjoints

Mêmes conditions à l'exception des PJ, mais pas de bonification.

Situation personnelle : handicap

Bonification automatique de 100 points liée à la RQTH

- sur simple production de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) avec la demande de mutation adressée à la DIPE ;
- dans les conditions fixées au §3.3.2.1 des lignes directrices de gestion
100 points : bonification automatiquement saisie sur chaque vœu émis au vu de la RQTH.

Bonification spécifique de 1000 points, sur dossier :

- sur dépôt d'un dossier avant le 28 novembre 2025 auprès de la médecine de prévention du rectorat ;
 - Pièce(s) justifiant de la situation de bénéficiaire de l'obligation d'emploi ;
 - Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (R.Q.T.H.) ;
 - tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de l'agent, de son conjoint ou de l'enfant handicapé ;
 - s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.
- Cette bonification spécifique n'est pas de droit : elle peut être accordée par le recteur, sur proposition du médecin conseiller technique.
1000 pts sur le vœu correspondant à l'académie permettant une amélioration des conditions de vie de l'agent, de son conjoint ou de l'enfant.
- Annexe 1 du BA 1064 phase inter 2026 à joindre à votre dossier.
- Informer la DIPE en cochant la case dans la confirmation de demande de mutation et dans Colibris.

Rectorat d'Aix-Marseille – Médecine de prévention
Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence Cedex 1

Situation personnelle : reconnaissance du centre des intérêts matériels et moraux (CIMM)

Demande d'affectation en DOM :

- Avoir son centre d'intérêt matériels et moraux (CIMM) dans le département d'outre-mer demandé en vœu N° 1
- 1000 points sur le vœu N° 1 correspondant à son CIMM.
- Sont concernés : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion
- Peuvent être pris en compte pour l'octroi du CIMM : lieu de naissance, études, résidence avant l'entrée dans l'administration...

Répétition de la demande

Vœu préférentiel :

- A partir de la 2^{ème} année de formulation du même vœu de rang 1.
- Non cumulable avec les bonifications liées à la situation familiale.
20 pts par an dans la limite de 100 points

Vœu unique Corse :

- A partir de la 2^{ème} année de formulation du même vœu de rang 1
- Cumulable avec les bonifications liées à la situation familiale et avec le vœu préférentiel
800 pts la 2^{ème} année, 1000 pts à partir de la 3^{ème} année d'expression du vœu.

3. APRÈS LA PÉRIODE DE SAISIE DES VŒUX

Confirmation de la demande de mutation

Téléchargement de la confirmation dans i-prof

- ☐ Du jeudi 27 novembre 2025 au vendredi 5 décembre 2025 à 12h00, chaque agent doit télécharger sa confirmation dans i-prof

Attention: **La date limite de téléchargement n'est pas la date limite d'envoi**, cf. ci-dessous.

Du **27 novembre 2025** à **08h00** au **5 décembre 2025** à **12h00**

➤ **Éditez votre confirmation** de demande de mutation pour le mouvement général

Transmission du dossier complet (confirmation + justificatifs) via Colibris

- ☐ Du jeudi 27 novembre 2025 au vendredi 5 décembre 2025 au soir, versez dans Colibris votre confirmation complète + pièces justificatives

Attention : Respectez les délais de téléchargement et de transmission!

Du **27 novembre 2025** à **08h00** au **5 décembre 2025** à **23h59**

➤ **Déposez votre confirmation** de demande de mutation pour le mouvement général

Aucune exception : risque de rupture d'égalité !

Confirmation de la demande de mutation

CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE MUTATION INTER-ACADÉMIQUE 2ND DEGRÉ



Attention : vous devez avoir à votre disposition les pièces justificatives relatives à votre situation (confirmation de la demande, justificatif de situation familiale, reconnaissance RQTH, ...) pour pouvoir compléter ce formulaire et bénéficier des bonifications inhérentes.

Date limite de téléversement dans COLIBRIS de la confirmation de demande de mutation : vendredi 05 décembre 2025 à minuit.

Contacts :

Pour les questions relatives :

Au mouvement : écrire à votre [gestionnaire](#) ou à mvt2026@ac-aix-marseille.fr en précisant votre discipline.

À l'utilisation de la plateforme Colibris : faire une demande VERDON ([GRH - COLIBRIS - Démarches dématérialisées COLIBRIS](#)).

Protéger mes données personnelles

Le rectorat de l'académie d'Aix-Marseille traite les informations recueillies pour assurer la gestion des candidatures au mouvement intra-académique des personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits reportez-vous à la [notice accessible ici](#). Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification de vos données et de limitation de traitement. Pour exercer ces droits, vous pouvez contacter la division du personnel enseignants de l'académie ou notre délégué à la protection des données dont les coordonnées figurent dans la notice détaillée.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

J'ai pris connaissance des informations ci-dessus *



Suivant

Annuler

Confirmation de la demande de mutation

CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE MUTATION INTER-ACADÉMIQUE 2ND DEGRÉ



Seul votre confirmation de demande de mutation ou votre justificatif d'annulation doit être déposé ici, sous la forme d'un seul fichier PDF.
Les pièces justificatives à la demande doivent être déposées sur une page ultérieure.

CONFIRMATION OU ANNULATION DE DEMANDE - MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE

Mouvement inter-académique *

Je confirme ma demande de mutation ▼

Je n'ai pas déposé de demande pour ce mouvement

Je confirme ma demande de mutation

J'annule ma demande de mutation



Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

En cochant cette case, je signe électroniquement ma confirmation et j'atteste que : - la confirmation déposée est conforme à ma demande - la confirmation déposée est complète (5 pages) - je reconnais qu'aucune modification des vœux ne pourra intervenir après le 05 décembre 2025 à minuit (sauf cas de force majeurs indiqués à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 09-10-2025) *



CONFIRMATION OU ANNULATION DE DEMANDE - MOUVEMENT SPÉCIFIQUE NATIONAL

Mouvement Spécifique national (CPGE – DDFPT – sections internationales, PLP requérant des compétences particulières, BTS figurant en annexe à la note de service) et/ou **Mouvement POP** (postes à profil avec une fiche de poste publiée dans SIAM)* *

Je n'ai pas déposé de demande pour ce mouvement ▼

Précédent

Suivant

Annuler

- a. Téléchargement de la confirmation
- b. Transmission du dossier complet

Confirmation de la demande de mutation

CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE MUTATION INTER-ACADÉMIQUE 2ND DEGRÉ



Vous ne pouvez pas accéder à la page suivante à cause d'erreurs.
Le champ suivant est en erreur : [Confirmation de demande de mutation Mouvement inter-académique](#)



Seul votre confirmation de demande de mutation ou votre justificatif d'annulation doit être déposé ici, sous la forme d'un seul fichier PDF.
Les pièces justificatives à la demande doivent être déposées sur une page ultérieure.

CONFIRMATION OU ANNULLATION DE DEMANDE - MOUVEMENT INTER-ACADÉMIQUE

Mouvement inter-académique *

Je confirme ma demande de mutation ▼

Confirmation de demande de mutation Mouvement inter-académique *

Merci de déposer votre confirmation de demande de mutation au format PDF (10 Mo maximum).



Téléchargement terminé.

[CONFIRMATION STG.pdf](#)

champ obligatoire

En cochant cette case, je signe électroniquement ma confirmation et j'atteste que : - la confirmation déposée est conforme à ma demande - la confirmation déposée est complète (5 pages) - je reconnais qu'aucune modification des vœux ne pourra intervenir après le 05 décembre 2025 à minuit (sauf cas de force majeurs indiqués à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 09-10-2025) *



CONFIRMATION OU ANNULLATION DE DEMANDE - MOUVEMENT SPÉCIFIQUE NATIONAL

Mouvement Spécifique national (CPGE – DDFPT – sections internationales, PLP requérant des compétences particulières, BTS figurant en annexe à la note de service) et/ou Mouvement POP (postes à profil avec une fiche de poste publiée dans SIAM)* *

Je n'ai pas déposé de demande pour ce mouvement ▼

Précédent

Suivant

Annuler

- a. Téléchargement de la confirmation
- b. Transmission du dossier complet

Confirmation de la demande de mutation


CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE MUTATION INTER-ACADÉMIQUE 2ND DEGRÉ

RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ (RQTH)

Je bénéficie de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) *

- Oui
 Non

Date de fin de validité *

jj/mm/aaaa 

RQTH pour obtenir la bonification automatique *

Justificatif de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (PDF).



Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

J'ai constitué un dossier au titre du handicap pour le médecin-conseil du recteur de l'académie d'Aix-Marseille *

- Oui
 Non

Le dossier au titre du handicap concerne *

- Moi même
 Mon/ma conjoint(e)
 L'un de mes enfants



Point de vigilance : Les demandes de bonification spécifique au titre du handicap devaient être transmises à la médecine de prévention avant le 28 novembre 2025. Seule la médecine de prévention est habilitée pour la réception de ce dossier, couvert par le secret médical. J'informe la DIPE du dépôt du dossier mais celui-ci **ne doit pas être adressé à la DIPE ni déposé dans Colibris.**

Précédent

Suivant

Annuler

- a. Téléchargement de la confirmation
- b. Transmission du dossier complet

Confirmation de la demande de mutation

CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE MUTATION INTER-ACADÉMIQUE 2ND DEGRÉ

PIÈCES JUSTIFICATIVES

La liste des pièces justificatives est disponible au paragraphe 3.3 des lignes directrices de gestion.

Situation familiale

Exemple : RC : acte de mariage - PACS + acte de naissance avec mentions + déclaration d'impôt commune (PACS de plus d'un an) ou document justifiant du changement de situation familiale auprès des services fiscaux (PACS 2025) / APC : décision de justice : modalités de garde, de visite / SPI : autorité parentale exclusive



Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Enfants

Exemple : Livret de famille - acte de naissance d'un enfant à charge / Avis d'imposition ou reconnaissance anticipée pour enfant à charge sans lien de parenté / Certificat de grossesse.



Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Situation professionnelle

Exemple : Pour le conjoint (RC) ou l'autre parent (APC) : Attestation de résidence professionnelle - inscription à pôle emploi + attestation dernier emploi - registre du commerce + toute preuve d'activité effective pour les indépendants - promesse d'embauche - contrats - bulletins de salaire.



Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Autres pièces situation familiale

Exemple : Factures EDF résidence privée compatible - autres pièces relatives à la situation de parent isolé - autres pièces.



Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Stagiaires

Exemple : Ex-contratuel : état des services / Ex-titulaire : arrêté, contrat / Stagiaire : demande de bonification 10 points.



Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

Autres situations

Toute pièce utile à l'étude de votre dossier (2Mo maximum) : Pièces relatives à d'autres situations.



Déposez un fichier ou cliquez pour en sélectionner un.

J'atteste de la sincérité des informations fournies *



Précédent

Enregistrer les changements

Annuler

Contestation du barème et résultats

Affichage des barèmes et période de contestation

- A compter du jeudi 15 janvier 2026 à 12h00 : 15 jours pour contester votre barème.
- En cas de désaccord, contester le barème via Colibris (lien dans le site académique)

Résultats de la phase inter-académique 2026 : le mercredi 11 mars 2026

- Par messagerie i-prof / dans SIAM / par SMS si vous avez renseigné votre numéro de téléphone.

Consultez régulièrement la page dédiée au mouvement inter-académique !

QUESTIONS

Consultez aussi la présentation :
mouvement spécifique national – SPEN
et mouvement sur postes à profil – POP